

Déclaration liminaire

FPMA Mouvement intra 2016

17 juin 2016

SUD éducation ARLc/o SUD éducation Rhône 125 rue Garibaldi 69006 Lyon
04 72 37 70 47 ■ sudeducation-arl@sud-arl.org

Solidaires

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres des FPMA,

Cette FPMA s'ouvre dans un contexte particulier, celui d'une mobilisation de près de quatre mois contre la loi travail, trois jours après de nouvelles manifestations qui ont rassemblé près de 1,3 millions de personnes. **SUD éducation et l'union syndicale Solidaires appellent d'ores et déjà à la grève et à participer aux mobilisations les 23 et 28 juin** décidées dans le cadre de interfédérale nationale.

Sur le mouvement intra

Nous constatons cette année une certaine baisse du nombre de candidates à la mutation. Nous nous inquiétons de l'**important nombre de postes restés vacants** ainsi que de la **faiblesse du nombre de TZR** qui entraînera de facto des non remplacements et un recours toujours plus banalisé aux collègues contractuel-les. Nous profitons de cette FPMA pour rappeler une de nos revendications originelles, la titularisation sans condition de tous les collègues précaires. Si nous réjouissons que les **postes en REP+** aient été, depuis l'année dernière, réintégrés dans le mouvement général nous n'en dénonçons pas moins les commissions mises en œuvre pour bonifier ou non les candidatures.

Afin d'obtenir un mouvement plus fluide garantissant le droit à la mobilité choisie, il faudrait :

- Des **stagiaires dont le temps en responsabilité soit ramené à 1/3 de temps** afin de garantir une meilleure entrée dans le métier sans bloquer de postes.
- L'élargissement au-delà du seul premier vœu de la **bonification IUFM** pour les jeunes collègues.
- La fin ou *a minima* la baisse du nombre de **postes partagés** entre plusieurs établissements ainsi que la **création de ZR**.
- Mettre en œuvre une réelle **baisse des effectifs par classe** à tous les niveaux afin d'améliorer les conditions de travail des élèves comme des collègues tout en créant de l'emploi
- **Améliorer et amplifier la politique d'éducation prioritaire** en réintégrant pleinement les lycées dont les lycées professionnels ce qui améliorerait le suivi des élèves et les conditions de travail tout en générant des postes.
- Une **baisse significative du temps de travail** qui permettrait évidemment création de postes et fluidité du mouvement mais améliorerait surtout les conditions de travail des personnels dont les missions ne cessent de s'accroître tout en garantissant une plus grande disponibilité près des familles et des élèves.
- Que toute charge de **travail supplémentaire** doit se traduire non par des indemnités, mais par une **intégration des missions dans les services** des collègues.

Ces mesures permettraient aussi de rendre notre métier plus attrayant et d'éviter le déficit de personnels particulièrement dans certaines disciplines comme les mathématiques. Elle seraient le signe d'une réelle priorité accordée à l'éducation nationale.

Hélas, les priorités semblent ailleurs.

Pour éviter la contagion de la lutte contre la loi Travail, le gouvernement tente de prévenir la généralisation des grèves par des mesures catégorielles et les enseignant-es sont aussi concernés. Après des années de blocage des salaires et l'indigente augmentation en deux temps de deux fois 0,7 % du point d'indice, des augmentations de salaires prévues sont annoncées... pour 2017 mais on note qu'elle ne concerne que les collègues enseignant-es ou assimilé au mépris des autres corps où se concentrent pourtant les plus faibles rémunérations. Cette réforme renforce aussi l'évolution « au mérite » et accroît de facto les inégalités de salaires. On peut donc avoir de légitimes doutes quant à son efficacité en terme d'attractivité du métier d'autant qu'elle ne gomme pas un certain nombre d'évolutions comme le renforcement de l'autonomie des établissements et la territorialisation de l'école, ou encore la réforme du collège et des rythmes scolaires, massivement rejetés mais qui sèment la disparité d'une commune à une autre et d'un établissement à un autre, le redéploiement suppression de postes des effectifs d'AED aux dépens des lycées et de certains collèges, les pressions hiérarchiques et les injonctions dans l'urgence qui sont monnaie courante, la surcharge de travail qui sera encore amplifiée avec la réforme du collège...

Les priorités gouvernementales s'énoncent dans la loi travail

La loi travail entend donc remettre en cause une grande partie des acquis des luttes ouvrières codifiées dans le Code du Travail (tout en oubliant que la lourdeur de ce dernier est largement le produit de concessions faites au Patronat) et notamment l'inversion de la hiérarchie des normes.

A travers cette réforme, c'est aussi la remise en cause du statut de fonction publique qui se dessine au nom de « l'égalité de traitement » avec le secteur privé, comme ce fut déjà le cas lors des contre réformes sur les retraites. Nous n'oublions pas non plus que la refonte du livre 4 du code du travail sur la sécurité et la santé au travail, livre qui est déjà censé s'appliquer avec bien du mal dans la fonction publique, nous impactera directement. Pour confirmer nos inquiétudes, le ministre de l'économie Emmanuel Macron déclarait en septembre 2015 que « les missions du service public ne justifieraient plus un emploi garanti ». Nous voyons bien la pente qui se dessine.

Pour conclure, puisque nous évoquons la mobilité des personnels aujourd'hui, c'est bien à une mobilité choisie - dans un cadre clair et égalitaire qui ne broie pas les personnels - que nous aspirons et non à une mobilité, une adaptabilité contraintes qui s'accompagnent de toujours plus de précarité tel le modèle que propose la loi Travail.